

# Règlement « Naoned Urban Trail by Capeos » 1<sup>re</sup> édition – Dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025

## **Article 1 : Présentation**

Le « Naoned Urban Trail by Capeos » (NUT) est une manifestation de courses pédestres, à allure libre, qui se déroule en individuel ou par équipe, sur différents parcours de 8 km, 16 km et 24 km.

Les départs seront donnés dans la matinée du dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025, depuis le stade Michel Lecointre : 2 boulevard Maurice Bertin - 44200 Nantes.

Le NUT est une compétition inscrite au calendrier des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) avec le numéro 294250.

Ce trail urbain se déroulera principalement sur l'île Beaulieu pour sa première édition. Les parcours traverseront des sites privés ou publics exceptionnellement ouverts pour les participants.

## **Article 2 : Organisateur**

Cette épreuve pédestre de type « trail urbain », est organisée par le Racing Club Nantais (RCN), association sportive labellisée par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA), et la Fédération Française de Handisport (FFH).

## **Article 3 : Parcours**

Les distances sont données à titre indicatif. Les parcours, en cours de validation, ne seront dévoilés que quelques jours avant l'événement.

L'organisation dépend :

- Des autorisations d'emprunt de la voie publique par la mairie de Nantes,
- D'éventuels travaux et de leur avancement,
- Des droits de passage accordés pour les sites privés.

Les parcours emprunteront principalement des chemins bitumés ou stabilisés. Le port de chaussures de trail avec crampons n'est pas nécessaire.

## **Article 4 : Challenge Entreprise**

En plus des épreuves individuelles (8 km, 16 km et 24 km), le NUT propose un Challenge Entreprise.

Les équipes engagées seront composées de 3 coureurs/coureuses, chacun participant à une des épreuves.

Les classements des équipes (féminines, masculines et mixtes) seront établis en fonction de la somme des temps réalisés par les 3 participants.

En plus des dossards, les participants bénéficieront de bons pour le service de restauration et bar. Une partie des frais d'inscription sera reversée à l'association, Handisport/Sport Adapté liée au RCN.

## **Article 5 : Conditions de participation**

### 5.1. Âge minimum

Que ce soit pour une participation individuelle ou par équipe sur le challenge entreprise, l'inscription est ouverte :

- 8 km : à partir de 16 ans (nés en 2009 et avant, catégorie U18/Cadets).
- 16 km : à partir de 18 ans (nés en 2007 et avant, catégorie U20/Junior).
- 24 km : à partir de 20 ans (nés en 2005 et avant, catégorie U23/Espoir).

### 5.2. Licence FFA et Parcours Prévention de Santé (PPS)

Chaque participant devra fournir :

- une copie de sa licence FFA valide pour la saison en cours (licence « Compétition » ou « Athlé running » ou « Athlé entreprise » ou « Pass running »),  
- OU une attestation « Parcours Prévention de Santé » (PPS), générable sur le site <https://pps.athle.fr>, et qui devra dater de moins de 3 mois le jour de la course. L'ouverture des inscriptions se faisant avant cette date, le dépôt de cette attestation ne sera pas obligatoire pour s'engager. En revanche, elle devra être déposée dès que possible, à partir du 2 mars 2025.

Aucun autre document ne sera accepté (certificats médicaux, licences d'autres fédérations...).

Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.

À défaut de fournir un justificatif valide, le coureur ne pourra pas récupérer son dossard et par conséquent, ne pourra pas participer à la compétition.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Prendre part à une course hors-stade relève de la responsabilité de chaque participant qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il jugera utile.

### 5.3. Inscription

Les inscriptions se font uniquement en ligne, à partir du vendredi 21 février 2025 à midi et dans la limite des places disponibles, via le site « Klikego » :

<https://www.klikego.com/inscription/naoned-urban-trail-2025/course-a-pied-running/1735693411914-1>

L'inscription ne sera validée définitivement qu'après réception complète du dossier : règlement des frais d'inscription, et fourniture d'une licence FFA valide ou d'un PPS.

Le nombre de dossards est limité à 1000 par épreuve individuelle et à 500 équipes de 3 coureurs sur le Challenge Entreprise.

### 5.4. Tarifs

Les frais d'inscription sont les suivants :

- 8 km : 9 € (licenciés FFA) / 11 € (non-licenciés)
- 16 km : 14 € (licenciés FFA) / 16 € (non-licenciés)
- 24 km : 19 € (licenciés FFA) / 21 € (non-licenciés)
- Challenge entreprise : 100 € par équipe

À ces tarifs s'ajouteront les frais de gestion Internet de la plateforme « Klikego » à la charge du coureur.

### 5.5. Transfert d'inscription

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

### 5.6. Retrait des dossards

Trois options pour récupérer son dossard avant la course :

1. si vous choisissez l'option « Envoi du dossard par courrier » à 5 € lors de votre inscription, vous recevrez votre dossard quelques jours avant la course à l'adresse que vous aurez indiquée
2. un retrait des dossards sera organisé 2 jours précédents la course : les vendredi 30 et samedi 31 mai 2025 : dans le centre commercial Beaulieu (de 10h à 20h).
3. le jour de la course, dimanche 1<sup>er</sup> juin 2025, à partir de 7h30 et jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque épreuve : au stade Michel Lecointre, 2 boulevard Maurice Bertin - 44200 Nantes.

Il vous sera demandé de fournir une pièce d'identité.

Possibilité de retirer le dossard pour un autre coureur, sur présentation de sa pièce d'identité (originale ou copie papier ou numérique).

Les options 1 et 2 sont à privilégier afin d'éviter de trop longues files d'attente le jour de la course. Merci de prendre vos dispositions, l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de retard de présentation sur la ligne de départ.

Chaque coureur devra attacher son dossard sur l'avant de son maillot, de façon à le rendre visible. Le dossard ne doit en aucun cas être recouvert par une veste ou un autre vêtement. Des épingles à nourrice seront mises à disposition si besoin.

Une personne sans dossard ou avec un dossard falsifié, ne sera pas autorisée à prendre le départ, ni à courir sur le parcours pendant la durée des épreuves.

Les animaux de compagnie, les accompagnateurs à pied, à vélo ou autre moyen de locomotion, ne sont pas autorisés.

### 5.7. Droit à l'image et communication

Le coureur autorise expressément « Le Naoned Urban Trail » et le RCN, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion des courses, et sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tout support, y compris les documents promotionnels, et ce, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### 5.8. Informatique et libertés

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi « Informatique et libertés », l'organisation constitue un fichier des inscrits, contenant les informations personnelles transmises lors de l'inscription. Les inscrits disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur leurs données personnelles. Pour faire valoir ce droit, les inscrits sont invités à faire leur demande par mail à Klikego ou à l'organisation : [naonedut@gmail.com](mailto:naonedut@gmail.com). De même, les résultats sont publiés. Les concurrents peuvent s'y opposer en adressant un mail à Chrono Breizh ou à l'organisation : [naonedut@gmail.com](mailto:naonedut@gmail.com), et auprès de la FFA à l'adresse [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr) prévue à cet effet.

### 5.9. Assurances et risques encourus

**Responsabilité civile** : Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve, concernant les dommages physiques des coureurs. En revanche, toute dégradation matérielle causée par un participant, sur l'espace public ou sur un des lieux privés traversés, devra être prise en charge par sa responsabilité civile individuelle.

**Individuelle accident** : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il est fortement conseillé aux autres participants, de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

L'organisation tient à préciser aux participants, que cette course requiert un entraînement physique adapté. En s'inscrivant, le participant renonce de fait, à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, à l'encontre de l'organisateur. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piqûre d'insecte, vol, dégâts sur des biens personnels ou autres, se produisant au cours de l'épreuve.

#### 5.10. Respect de l'environnement

Il est essentiel d'évoluer en respectant l'environnement des lieux et sites traversés le jour de la course.

Toute personne présente sur le site de l'épreuve, est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause, sur elle et sur autrui. Chaque participant s'engage à respecter l'environnement (bâtiments, équipements sportifs, mobilier urbain, véhicules stationnés...). Une attention particulière à la propreté des sites empruntés, sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs, spectateurs et bénévoles. Chacun veillera à ne rien jeter sur le parcours, et à conserver ses déchets sur lui jusqu'à l'arrivée.

Des poubelles de tri seront mises à disposition sur le stade Michel Lecoindre.

L'usage des transports en commun (gratuits le week-end) pour rejoindre le site de départ est encouragé (bus 5 et 26, arrêt Galarne).

À défaut, le covoiturage sera privilégié.

Le parking du centre commercial Carrefour Nantes Beaulieu (rue Gaëtan Rondeau), se trouvant à moins de 500 m du stade, sera exceptionnellement ouvert aux participants et aux spectateurs le jour de la course.

#### 5.11. Étiquette

Les participants suivront des parcours intégralement balisés. En cas d'interruption des balises, le participant se doit de prévenir l'organisation, et de revenir jusqu'au dernier point de contrôle.

La sécurité est primordiale : un dispositif de sécurité et de santé sera mis en place par l'organisation sur le site du départ/arrivée et sur la parcours, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité de tous. Durant la course, tous les participants se doivent assistance mutuelle.

Des signaleurs seront présents aux traversées de routes et aux principaux changements de direction. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route, et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule. Les concurrents s'engagent à courir dans un esprit fair-play.

### **Article 6 : Conditions de course**

#### 6.1. Les épreuves

Le « NUT » comprend 3 épreuves adaptées au niveau de chacun :

- 8 km : Idéal pour les débutants ou ceux qui souhaitent profiter d'un parcours court et accessible.
- 16 km : Un format intermédiaire, parfait pour ceux qui veulent mêler effort et découverte.
- 24 km : Pour les plus aguerris, une véritable aventure sportive à travers les ruelles et lieux remarquables de Nantes.

Les parcours comprennent de nombreuses marches, que chacun pourra emprunter à son rythme. Certains brefs passages signalés ne pourront pas être empruntés en courant par mesure de sécurité et/ou par respect du lieu traversé. Enfin, certains passages restreints pourront provoquer des ralentissements. Cette contrainte connue doit être prise en compte par les coureurs qui souhaitent réaliser des performances chronométriques. Elle ne pourra être reprochée à l'organisation.

### 6.2. Briefing d'avant-course

Un briefing de l'organisation aura lieu quelques minutes avant le départ. La présence de tous les participants est indispensable. En fonction des prévisions météorologiques ou d'autres aléas, l'organisation pourra annoncer une modification du parcours ou retarder le départ.

### 6.3. Départ

Tous les départs seront donnés depuis l'enceinte du stade Michel Lecointe, 2 boulevard Maurice Bertin à Nantes :

- 9h : départ du 24 km
- 9h30 : départ du 16 km
- 10h : départ du 8 km

Pour le Challenge Entreprise, chaque coureur devra prendre le départ correspondant à la distance sur laquelle il est engagé.

Selon le nombre d'inscrits sur les différentes épreuves et afin de fluidifier le trafic, des départs par vagues pourront être planifiés. La vague et l'horaire précis de votre départ vous seront communiqués en amont par l'organisation. Dans l'intérêt de tous, nous demandons aux coureurs de respecter les vagues qui leur ont été attribuées.

### 6.4. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société Breizh Chrono, 18 rue du Bocage - 35520 La Chapelle des Fougeretz. Chaque dossard sera équipé d'une puce qui permettra de valider le franchissement des lignes de départ et d'arrivée, ainsi que d'éventuels points de contrôle sur le parcours. Le temps pris en compte pour le classement sera la durée réelle entre le franchissement de la ligne de départ et de celle d'arrivée. Ainsi, les coureurs qui ne sont pas dans la première vague ne sont pas désavantagés.

### 6.5. Barrières horaires

Les participants disposent d'un temps limite pour chaque course : 1h30 sur le 8 km, 2h30 sur le 16 km et 3h30 sur le 24 km.

Il n'y aura pas de dispositif de voiture balai. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. De plus, il ne pourra plus traverser les passages privés des parcours.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course en cas de non-respect des différents points évoqués dans le présent règlement validé par le coureur lors de son inscription.

### 6.6. Ravitaillement

Seules les épreuves 16 km et 24 km incluent un ravitaillement en eau à mi-course. Les coureurs doivent prévoir leurs contenants personnels.

En cas de conditions météorologiques caniculaires, l'organisation pourra ajouter des points de ravitaillement supplémentaires sur les parcours.

À la charge de chaque coureur de prévoir sur lui tout ravitaillement solide ou liquide supplémentaire (flasque ou camelbak).  
Un ravitaillement complet est prévu à l'arrivée.

#### 6.7. Équipement et matériel obligatoire

À part le dossard fourni qui doit être porté de façon visible, aucun matériel n'est obligatoire pour participer aux épreuves.

Sauf en cas de conditions météorologiques très désavantageuses (fortes pluies), le port de chaussures de trail avec des crampons n'est pas nécessaire.

Les déguisements sont autorisés, dans la limite de la décence et dans le respect des bonnes mœurs.

L'usage de bâtons n'est pas autorisé sur les parcours.

#### 6.8. Cas de force majeure

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou catastrophe naturelle (tempête, inondation...), d'état d'urgence (alerte à la bombe, attentat...), ou de décisions des services publics (vigilance météo, manifestation...), indépendantes de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit de modifier le parcours, l'heure de départ, et même de neutraliser ou d'annuler la course, sans que personne ne puisse prétendre à un remboursement, à des indemnités ou à un report de l'inscription sur la prochaine édition.

Les participants en seront informés en amont par voie électronique, lors du briefing ou par les signaleurs présents sur le parcours.

#### 6.9. Abandons et éliminations

Tout concurrent décidant d'abandonner la course sur le parcours repassera sous sa propre responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. S'il souhaite rejoindre le site d'arrivée, il devra le faire par ses propres moyens. Aucune navette n'est prévue.

L'abandon signifie l'exclusion définitive du participant qui n'apparaîtra pas dans le classement ou alors avec la mention « DNF ».

Tout manquement au règlement entraînera l'élimination.

L'élimination peut également être déclarée, lorsque le directeur de course, ou les chefs de postes des différents points de contrôle, constatent un des manquements suivants :

- emprunt d'un itinéraire hors balisage représentant un raccourci
- jet de débris par un participant, ou un membre de son entourage
- non-respect des personnes (organisation, bénévoles, spectateurs ou autres participants)
- non-assistance à personne en difficulté

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

#### 6.10. Sécurité et assistance médicale

Un numéro de téléphone d'assistance de l'organisation (PC de course), sera donné au retrait des dossards, et ne devra être utilisé qu'en cas d'urgence.

Un poste de secours, situé sur le stade Michel Lecoindre, est destiné à porter assistance à toute personne en danger, avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté, ou sérieusement blessé, de faire appel aux secours :

- en se présentant au poste de secours
- en appelant le PC de course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Chaque coureur se doit de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste, se soumet de fait à son autorité, et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités à :

- mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugent en danger
- faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessite

Les éventuels frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels, sont supportés par la personne secourue, qui doit également assurer son retour de l'endroit où elle est évacuée. Il est du seul ressort du coureur, de constituer et de présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

### **Article 7 : Dopage**

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

### **Article 8 : Classement et dotations**

Les classements seront établis en fonction du chrono réalisé au temps réel (différence entre les heures de franchissement des lignes d'arrivée et de départ).

Sur chacune des 3 épreuves individuelles (8, 16 et 24 km) seront récompensés :

- le podium féminin avec les 3 premières femmes
- le podium masculin avec les 3 premiers hommes

Sur le Challenge Entreprise, le cumul des chronos des 3 participants de l'équipe sera pris en compte pour réaliser le classement. Seront récompensés :

- les 3 premières équipes féminines
- les 3 premières équipes masculines
- les 3 premières équipes mixtes

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations, qui devront être déposées dès l'arrivée.

### **Article 9 : Protocole Covid**

Malgré toutes les précautions, et le respect des règles et procédures en vigueur le jour de la course, le comité de la course ne peut garantir une protection à 100 % contre la Covid-19. Chaque participant s'inscrit de son plein gré, en sachant que le risque zéro n'existe pas.

Le comité d'organisation s'engage bien sûr à mettre en place le jour de la course, les mesures sanitaires nécessaires, afin d'éviter toute éventuelle contamination.

### **Article 10 : Modification du règlement**

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement.

**Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte, en s'engageant sur une des épreuves de la course « Naoned Urban Trail by Capeos », toutes les clauses.**

Fait à Nantes, le 21/01/2025  
Dernière mise à jour le 29/03/2025